

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SAVOIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS**

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 10 mars 2017 à 20 h 00**

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6      Présents : 5      Absent : 1      Votants : 5

Date de convocation : 3 mars 2017

Présents : Jean BIJASSON – Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ  
- Nicole ROCHE

Absente excusée : Annie BORDAS

Secrétaire de séance : Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

.....  
Madame le Maire, constatant le quorum, ouvre la séance à 20 h 00.

**1 - Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 30.01.2017**

Le compte rendu de la réunion du 30 janvier 2017 ayant été adressé à chacun des membres du conseil par mail, Madame Le Maire demande si des questions subsistent ou si des corrections sont à apporter. Sans remarque de l'assemblée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**2 - Compte rendu de la commission des finances – Orientations budgétaires 2017**

La commission des finances s'est réunie le 10 février 2017. L'ensemble du conseil municipal était présent et a d'abord examiné les résultats du budget 2016.

Budget communal / Résultat de clôture :

Investissement : - 235 754.60 €      Fonctionnement : + 387 999.44 €

Résultat d'exercice 2016 = 152 254.84 €

Résultat de clôture avec solde antérieur : 604 693.26 €

Au titre de l'exercice 2016, 126 369.48 € de travaux engagés, inscrits en restes à réaliser.

Budget Commerce Multiservices / Résultat de clôture :

Investissement : = 1 370.77 €                      Fonctionnement : 2 710.42 €

Résultat d'exercice 2016 = 4 081.19 €

Résultat de clôture avec solde antérieur : 59 717.05 € (dotation obligatoire aux amortissements)

Budget Chaufferie Bois / Résultat de clôture :

Investissement : = 22 746.78 €                      Fonctionnement : 2 903.54 €

Résultat d'exercice 2016 = 25 650.32 €

Résultat de clôture avec solde antérieur : 74 133.88 € (dotation obligatoire aux amortissements)

Budget C.C.A.S / Résultat de clôture :

Résultat d'exercice 2016 = - 431.79 €

Résultat de clôture avec solde antérieur : = 867.48 €

Ont été ensuite discuté les projets d'investissements 2017 :

Estimation Charges incompressibles / Capital des emprunts :

Emprunts CCCVG avant 2008 :                      67 299.45 €

Emprunts CCCVG après 2008 (cumul 2014 à 2017) :    52 146.85 €

Emprunts communaux :                              50 000.00 €

- Chantier du Bessay (aménagement du chemin du bas du village) :                      157 980.84 €  
(plus acquisition des terrains à budgétiser)
- Ravin du Cray Blanc (reprise des évacuations au croisement                      13 500.00 €  
Replat/Monthyon, élagage, réparation conduite cassée) :
- Clocher (recrépissage) :                              83 627.04 € (report  
en 2018)
- Bannière de l'église :    4 000.00 € (report  
année ultérieure – priorité donnée à la sonorisation de l'église actuellement très mauvaise)
- Parking du Premier Villard : demandes d'acquisitions foncières en cours
- Différents devis sont demandés en particulier pour la fin de l'aménagement de la placette du  
Pied des Voûtes. La conformité de l'accessibilité PMR de l'auberge communale sera vérifiée  
en 2017 et une étude sera réalisée sur le coût de la mise en accessibilité de l'église.

**3 - Validation du plan de financement définitif des travaux de réhabilitation du bâtiment mairie – gîtes**

Après contacts avec les différents partenaires, Madame le Maire présente le plan de financement définitif du projet « Réhabilitation Mairie – Gîtes » de St Alban des Villards avec les explications suivantes :

Considérant que le financement communal ne peut excéder 300 000.00 € TTC,

Considérant que la réouverture des gîtes communaux est un objectif du Contrat Espace Valléen – SIVAV St Jean de Maurienne et bénéficie à ce titre d'une subvention de 135 000.00 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Considérant que la fourchette médiane du taux de subvention de la commune a été fixée par le conseil départemental à 32 % pour l'année 2017,

Considérant que la réhabilitation de la mairie répond aux critères d'éligibilité à la DETR et au FEDC en plusieurs points : mise en accessibilité de la mairie (projet inscrit dans un Ad'Ap) ; sécurité contre l'incendie et la panique ; sécurisation des accès ; rénovation thermique ; service au public,

Considérant que la réhabilitation des gîtes communaux répond aux critères d'éligibilité au FSIL en plusieurs points : mise aux normes et sécurisation ; rénovation thermique ; développement touristique ; attractivité du territoire,

Considérant que la réouverture de deux hébergements touristiques marchands peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental,

Considérant que les deux projets mairie et gîtes ne peuvent être dissociés en termes de conduite de chantier et sont intrinsèquement liés tant d'un point de vue architectural que dans leur objectif de revitalisation de cette partie de la vallée des Villards, objectif qui répond aussi aux critères d'éligibilité du Plan Ruralité,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le Plan de Financement ci-dessous,

### **PLAN DE FINANCEMENT**

ORIGINE DU FINANCEMENT	Date de demande	Ou date d'attribution	MONTANT	(%)
EUROPE (Feder, Leader...)			€	%
ETAT /FNADT (ou autre)			€	%
ETAT/ DETR	20/02/2017		112 530.00 €	17.01 %
REGION Espace Valléen	28/12/2016		135 000.00 €	20.41 %
Plan Ruralité	28/12/2016		40 062.00 €	6.06 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL Hébergements Touristiques marchands	27/12/2016		25 000.00 €	3.78 %
FDEC	04/10/2016		50 000.00 €	7.56 %
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS FSIL	20/02/2017		77 428.00 €	11.71 %
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>			440 000.00 €	80 % maximum
DEMANDEUR (autofinancement)			221 372.91 €	33.47 %
<b>TOTAL</b>			661 372.91 €	100.00 %

Constatant l'équilibre des aides sollicitées auprès des différents partenaires,

Constatant que la somme portée en autofinancement (221 372.91 € H.T, soit 265 647.49 € T.T.C.), le montant de l'assurance « dommages ouvrage » (19 000.00 H.T., soit 22 800.00 € T.T.C.), les sommes déjà payées en 2016 (7 142.60 €) sont couverts par les 300 000.00 € portés au budget communal sur les années 2017 et 2018, le conseil municipal, unanime, valide le Plan de Financement.

Cependant, l'ouverture d'une ligne de trésorerie transformable en emprunt à court terme, si besoin, sera nécessaire pour assurer l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

Madame le Maire rappelle que si le Plan de Financement ne peut se réaliser, le projet sera remis en question.

#### **4 - Convention avec La 4C (re-facturation des sommes payées au SIRTOMM pour la compétence Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères Année 2017)**

Madame le Maire donne lecture intégrale de la convention de refacturation des sommes payées au SIRTOMM dans le cadre de la compétence Ramassage et Traitement des ordures ménagères – Année 2017.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la 4C est compétente en matière de « Ramassage et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés »,

En conséquence, les frais liés à cette compétence (factures du SIRTOMM) seront assumés par la 4C, Cette convention vise à fixer les modalités de refacturation à la commune de ST ALBAN DES VILLARDS des frais engagés par la 4C au titre du « Ramassage et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés » pour ladite commune pour l'année 2017,

Le conseil municipal unanime, autorise le maire à signer ladite convention et dit que les frais afférents seront pris en charge par le budget communal pour l'exercice 2017, les habitants n'ayant été avertis d'aucun changement pour l'année en cours

#### **5 - Convention de servitude avec EDF (implantation et passage des ouvrages hydroélectriques sur des parcelles communales, régularisation)**

Madame le Maire présente les articles de la convention par laquelle la commune consent à EDF une servitude de passage et d'implantation pour les ouvrages EDF ou à leurs accès sur les biens communaux concernés par la conduite du Brunet, la retenue du Bouchet, la prise d'eau du Merlet, l'accès à la fenêtre 1 (lieu-dit Por Versant – La Villa / Tauvet),

Parcelles communales concernées :

Section N : 1470 / 1486 / 446 / 1488 / 1484 / 586 / 1511

Section H : 841

Section F : 15 / 16

Section H : 1 / 2 / 4 / 5 / 6 / 902

Section B : 774 / 776

Section F : 14

Le conseil municipal unanime, autorise Madame le maire à signer ladite convention, qui fixe les obligations des deux partenaires, dont celle de la remise en état par EDF des terrains et ouvrages traversés après toute intervention.

#### **6 - Annulation de titre 2015 relatif à une des conventions sur l'alpage du Merlet**

Madame le Maire expose que,

Chantal Darves-Blanc, épouse Féchoz-Christophe René, liée à la commune par une convention pluriannuelle de pâturage sur l'alpage dit du Merlet signée le 1<sup>er</sup> mai 2011 n'a pu faire pâturer l'alpage durant l'été 2015 en raison de modifications importantes dans sa vie familiale,

Chantal Darves-Blanc sollicite l'annulation du titre n° 38 / pièce 125 d'un montant de 193.77 € émis le 8 décembre 2015 correspondant au loyer annuel 2015

La convention annuelle a été résiliée par accord amiable le 30 juin 2016 dans un esprit de conciliation mutuelle,

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, unanime accepte l'annulation du titre n° 38 / pièce 125

### **7 - Appels à cotisations : CAUE, ASADAC, ANEM, SPA, AMR...**

Compte tenu de leur intérêt dans l'assistance qu'elles peuvent apporter à la commune, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal la ré adhésion de Saint-Alban, en 2017, aux associations suivantes :

ANEM – AMRS – ASADAC – CAUE - Communes forestières - Espace Belledonne - Fédération Départementale des AFP –Société d'Economie Alpestre – SPA – USAPR – Agence Touristique Villages Fleuris -

Le conseil municipal, unanime, décide l'adhésion pour 2017 aux différentes associations ci-dessus.

### **8 - Participation aux Rencontres de la Montagne au Col du Glandon (18 et 19 août)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le travail sur le dossier de la prédation par les loups engagé par les deux communes des Villards et l'association USAPR. Une nouvelle après-midi réunira sur ce dossier les partenaires concernés le 18 août 2017, dans le cadre de la manifestation « L'Echo des Montagnes ».

Considérant que la commune peut attribuer des subventions aux manifestations présentant un intérêt local,

Considérant l'intérêt pour St Alban des Villards de contribuer à la recherche de solutions au problème posé par la prédation,

Le conseil municipal, unanime, décide le versement à la manifestation « L'Echo des Montagnes » d'une subvention de 500.00 € pour 2017

### **9 – Questions diverses**

- Transfert de la compétence Promotion du Tourisme à La 4 C : la question ne pourra être définitivement résolue que lorsque la réponse des services de l'état sur la catégorie de classement de la Maison du Tourisme de la vallée des Villards sera connue. Un travail a néanmoins été conduit avec la commune de St Colomban des Villards sur le coût réel des actions de promotion, chiffrées à 1/10<sup>ème</sup> de la globalité du budget de l'O.T.
- Prédation : Madame le Maire rappelle que les deux maires de la vallée des Villards ont été reçus par M. le Préfet de la Savoie le 3 février, en présence de Béatrice Santais députée de la circonscription, de Monsieur Michel Bouvard sénateur, de monsieur le sous-Préfet de St Jean de Maurienne, des services départementaux de la DDT, de l'ONCFS. Outre la gravité des dommages sur troupeaux, ils ont mis en relief les problèmes que peuvent poser les attaques des troupeaux près des hameaux et ont souligné une nouvelle fois la nécessité de pouvoir éliminer les loups qui harcèlent le bétail.
- Demande de l'Association des Villarins et amis de la Vallée des Villards qui sollicite l'autorisation d'implanter un second bassin en mélèze en lieu et place d'un bassin vieillissant (route du Mollard) : le conseil municipal n'y est pas hostile, mais ne souhaite pas assumer la charge financière de cette implantation ; par ailleurs contact sera pris avec l'association pour s'assurer de la qualité de la réalisation.